



Ville de Draguignan

**RAPPORT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE
EXERCICE 2017**



LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE, PREMIÈRE ÉTAPE DU CYCLE BUDGETAIRE

- Les dispositions de l'article L2312.1 du CGCT rendent obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget.
- Bien que prescrit par la loi, ce débat n'est pas soumis à un vote.
- Il doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin de définir sa politique d'investissement et sa stratégie budgétaire.
- Le présent rapport est organisé autour de trois parties :
 - I. L'environnement économique et le projet de Loi des Finances 2017
 - II. La situation financière de la ville de DRAGUIGNAN avec une rétrospective 2011-2015 et une projection 2016
 - III. Les orientations budgétaires 2017



I – L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2017

Les perspectives économiques sont toujours moroses et incertaines : Croissance molle, inquiétude liée au contexte géopolitique.

En France, la réduction des déficits publics reste la priorité et la politique d'austérité sera poursuivie, avec un impact redoutable pour les collectivités.

Le Projet de Loi de finances 2017 (PLF) prévoit :

- la poursuite de la réduction de la Dotation Globale de Fonctionnement, mais de moitié par rapport à ce qui était prévu initialement,
- la prorogation des exonérations de taxe d'habitation et de taxe foncière qui va impacter à la baisse nos recettes fiscales, comme ce fut le cas en 2015 et 2016.

La refonte de la DGF qui devait figurer dans ce PLF a été totalement supprimée, dans l'attente d'un hypothétique Projet de Loi de Finances dédié aux collectivités pour 2018.



II – LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE DRAGUIGNAN

CHAPITRE I : LE FONCTIONNEMENT

ANALYSE RETROSPECTIVE DES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES 2011-2015					
Analyse	2011	2012	2013	2014	2015
Recettes de fonctionnement courant	37 030 592,69	38 033 910,47	38 787 644,33	38 795 349,73	40 523 230,97
Dépenses de fonctionnement courant	28 089 689,62	28 542 519,60	30 489 830,97	32 578 626,01	33 386 800,58
Epargne de gestion	8 940 903,07	9 491 390,87	8 297 813,36	6 216 723,72	7 136 430,39
Résultats financiers	-1 913 390,48	-1 806 741,92	-1 441 454,36	-1 273 945,07	-1 275 459,02
Résultats exceptionnels	730 672,15	-232 733,67	154 016,27	514 129,98	59 337,99
Réintégration des travaux en régie	241 311,19	213 797,53	298 947,38	0,00	140 943,30
Epargne brute	7 516 873,55	7 238 117,75	6 711 427,89	5 456 908,63	5 779 366,06
Remboursement courant du capital de la dette	4 131 623,44	4 294 343,00	4 025 982,76	3 584 709,10	3 839 329,77
Epargne Disponible (Autofinancement net)	3 385 250,11	2 943 774,75	2 685 445,13	1 872 199,53	1 940 036,29
Dépenses réelles d'investissement	5 562 034,02	7 365 302,05	5 566 200,05	4 687 313,33	5 123 078,59
Recettes réelles d'investissement	3 208 489,44	2 017 575,30	2 013 029,33	2 446 139,45	2 065 798,50
Besoin de financement	2 353 544,58	5 347 726,75	3 553 170,72	2 241 173,88	3 057 280,09
Emprunts nouveaux	600 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000 000,00
Résultat reporté de l'exercice N-1	3 285 512,94	4 927 397,00	6 648 138,68	5 842 650,09	5 605 386,57
Résultat de l'exercice N au 31/12	4 927 395,97	6 648 140,00	5 842 650,09	5 615 153,34	7 500 067,93
Dette au 31/12	47 434 562	43 515 219	39 489 675	35 904 965	36 577 587
Capacité de désendettement	6,31	6,01	5,88	6,86	6,33



A – LE CONSTAT

La rétrospective financière du fonctionnement 2011-2015 fait apparaître globalement une évolution beaucoup plus faible des recettes que des dépenses. C'est le fameux effet ciseaux, qui s'est toutefois infléchi en 2015.

Pour les recettes, le ralentissement de la progression des bases fiscales et la baisse de la DGF expliquent cette évolution. L'amélioration de 2015 provient de facteurs ponctuels (reprise en régie des activités périscolaires et des recettes des horodateurs).

Pour les dépenses, la hausse s'est accélérée à partir de 2013, avec des charges nouvelles importantes (marché de nettoyage, etc...) et du fait de l'augmentation des dépenses de personnel dues en partie aux nouvelles missions imposées par l'Etat. Cette hausse s'est toutefois ralentie en 2015.

En 2015, ces deux facteurs (augmentation des recettes supérieure à l'augmentation des dépenses) ont amélioré le résultat et permis de financer intégralement les investissements 2016.



B - LA PROJECTION 2016

Elle confirme la tendance observée sur la rétrospective 2011-2015 qui, malgré l'embellie de 2015, perdurera du fait de 2 facteurs exogènes à la collectivité :

- la poursuite de la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement qui dégrade notre situation financière. La perte 2016 a été de 555 000 € au lieu des 728 000 € prévus, grâce à l'augmentation de la population. La perte 2017 de DGF sera de 368 000 €. La perte cumulée depuis 2014 sera donc de 1 923 000 €, représentant 5 % de nos recettes réelles de fonctionnement.
- la prorogation des exonérations de taxe d'habitation et taxe foncière décidée par l'Etat, risquant d'avoir le même effet qu'en 2015 et 2016 sur nos bases d'imposition, avec la stagnation voire la diminution de notre produit fiscal.

A ce rythme, l'autofinancement net court le risque de devenir négatif très rapidement.



B 1 - FOCUS SUR LES PRINCIPAUX RATIOS (CA 2015)

Dépenses réelles de fonctionnement : 34 082 000 € soit 889 €/habitant.

Moyenne nationale = 1 268 €/habitant

La ville de DRAGUIGNAN dépense nettement moins que les autres communes de la strate pour son fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement = 40 052 000€ soit 1 044 €/habitant

Moyenne nationale = 1 444 €/habitant

La ville de DRAGUIGNAN a beaucoup moins de recettes de fonctionnement que les autres communes.

A noter par exemple que la DGF/habitant était de 195 € (235 € pour la moyenne nationale).

Dépenses de personnel : 21 599 000 € (montant net) soit 563 €/habitant

Moyenne nationale = 758 €/habitant

Les charges de personnel représentent 63,37 % des dépenses réelles de fonctionnement contre 59,81 % en moyenne nationale de la strate démographique. Malgré un ratio similaire, les dépenses de personnel par habitant sont très inférieures à la moyenne. Cela est dû aux autres dépenses de fonctionnement très inférieures à la moyenne, ce qui a pour conséquence d'augmenter le ratio.

Dette au 31/12/2015 = 35 067 000_€ soit 914 €/habitant. Annuité = 5 081 000 € soit 133 €/habitant

Moyenne nationale = 1 109 €/habitant (annuité = 138 €/habitant)

L'encours de dette et l'annuité sont inférieurs à ceux des villes de la même strate démographique (nationale).

La capacité de désendettement qui mesure le nombre d'années pour rembourser l'encours de la dette avec l'épargne brute de l'année est de 6,33 années, loin de l'alerte estimée à 12 ans.



CHAPITRE II – L'INVESTISSEMENT

A – Les dépenses d'équipement

En 2015, les dépenses d'équipement brut étaient de **5 304 000 €** hors restes à réaliser et remboursement du capital des emprunts.

En 2016, les dépenses d'équipement devraient approcher les **7 500 000 €** hors restes à réaliser, non encore connus à ce jour.

Malgré cette hausse, le montant par habitant de nos dépenses d'investissement restera très inférieur à celui de la même strate démographique : 184 € (population 2016) contre 278 € en moyenne nationale 2015).

B – Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se sont élevées à **11 722 000 €** en 2015, dont 3M€ d'emprunt.

Il est prématuré de donner une indication précise pour 2016 mais les recettes devraient s'élever à **8 200 000 €** sans emprunt cette fois.



C - CONCLUSION SUR NOTRE SITUATION FINANCIÈRE

La situation financière de la ville se dégrade sous le double effet de la diminution brutale de la Dotation Globale de Fonctionnement et la quasi stagnation de nos recettes fiscales, effet des mesures gouvernementales sur la fiscalité.

Les ratios présentés ci-dessus démontrent des indicateurs financiers dans la norme pour les dépenses de fonctionnement jusqu'à maintenant. L'amélioration constatée en 2015 et les efforts très importants entrepris en 2016 ne feront que limiter cette dégradation, car la baisse des Dotations de l'Etat, même amoindrie, pèsera sur la section de fonctionnement, qui conditionne notre équilibre financier et donc nos investissements. Nos marges de manœuvre pour inverser la tendance sont réduites.

Il faut donc continuer voire amplifier l'effort sur les dépenses de fonctionnement pour préserver durablement les équilibres budgétaires et espérer ainsi pouvoir investir davantage. Les orientations pour 2017 vous sont proposées ci-après



III - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Les orientations 2017 sont les suivantes :

- Maintenir les taux d'imposition pour ne pas alourdir la pression fiscale sur les habitants,
- Poursuivre les économies déjà engagées en 2015 et 2016 sur les charges de fonctionnement, notamment les charges de personnel
- Rechercher des marges en renégociant nos contrats de prestations et en optimisant et mutualisant nos achats,
- Affecter les marges dégagées exclusivement à l'investissement
- Examiner au plus près les subventions aux associations.
- Prévoir de contracter un emprunt en profitant des taux actuels très réduits pour financer une partie des investissements 2017.



LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2017

Sans entrer dans le détail du budget 2017, il est néanmoins possible dès à présent d'en esquisser les grandes lignes.

- **Les recettes de fonctionnement** devraient diminuer par rapport à 2016 compte tenu de la perte certaine de la DGF et la non reconduction de recettes exceptionnelles encaissées en 2016 (reprise sur provisions, FPIC). Les recettes fiscales sont également incertaines, car nous ne connaissons même pas encore le produit 2016, du fait de décisions tardives et imprévues du Gouvernement.
- **Les dépenses de fonctionnement** seront marquées par les efforts reconduits de tous les services, pour tenter de les maintenir au niveau de 2016 ou de limiter au maximum leur augmentation.
- **Les recettes d'investissement** seront en nette augmentation car le recours à un emprunt est prévu (voir chapitre dépenses) et les subventions que nous avons obtenues grâce à notre recherche active en la matière seront versées dans l'année. Cet emprunt ne dégradera pas notre situation car nos ratios d'endettement sont très bons et un stock de dette important arrive à échéance en 2018, limitant l'impact du prêt qui sera contracté en 2017.
- **Les dépenses d'investissement** seront en augmentation car l'un de nos projets phare, l'aménagement du Boulevard Clémenceau, sera réalisé en 2017.

Avec les autres actions figurant dans notre Programme Pluriannuel d'Investissement pour 2017, les investissements devraient être en forte hausse par rapport à 2016.



LES BUDGETS ANNEXES

1 – Le budget annexe de l'Eau

Le financement des charges du service est assuré par une surtaxe communale appliquée au m³ d'eau consommé. La gestion du service ayant été déléguée, le produit de cette surtaxe permet le financement des charges du service, la couverture des emprunts contractés pour le financement des réseaux et l'autofinancement des équipements à réaliser.

Aucun emprunt n'a été contracté en 2016 et il est prévu d'en contracter un en 2017 essentiellement pour financer les travaux liés à la source des Frayères.

2- Le budget annexe de l'Assainissement

Le financement de ce service est assuré dans les mêmes conditions que celui de l'eau. Aucun emprunt n'a été contracté en 2016 et il n'en est pas prévu en 2017

Les dépenses d'équipement concerneront les diagnostics sur la future gestion du service et sur la programmation pluriannuelle des travaux sur les réseaux.



3 - Le budget annexe de la Régie des parkings dracénois

Pour rappel, le financement d'un service public à caractère industriel et commercial doit être assuré prioritairement par la redevance perçue sur les usagers du service.

Grâce à l'augmentation des tarifs intervenue courant 2015 et aux économies de fonctionnement réalisées en 2016, la section de fonctionnement permet de dégager des marges de manœuvre supplémentaires. Il est ainsi rappelé que le parking de la Victoire sera rénové en 2017, financé par:

- un emprunt de 2 M€ contracté en 2016,
- la subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (dit mesure 15) de 456 000 €
- l'autofinancement.

